**Annexe 5 bis : NOTE D’INSTRUCTION de la CPP - Tranche 2 (NIP Tranche 2)**

**uniquement pour les CPP financées avant 2024**

NB : L’instruction et l’octroi de la seconde tranche d’une CPP se feront sur la base de documents provisoires (bilan d’activité provisoire de la tranche 1, programme prévisionnel tranche 2, budget provisoire de la tranche 1 et budget prévisionnel tranche 2).

A noter que ces documents définitifs devront être communiqués **au maximum 6 mois** après le décaissement de la Tranche 2 du programme CPP.

**Modèle NOTE D’INSTRUCTION de la CPP tranche 2 (15 pages hors budget) :**

**1ère partie : Bilan d’activités de la première tranche**

* 1. Evolutions significatives du contexte global du projet (à préciser le cas échéant par thématique et par pays).
  2. Evaluation globale de l’atteinte des objectifs par thématique
  3. Actions de suivi éventuellement entreprises suite au comité tripartite intermédiaire (CTI) de la première phase.
  4. Réalisations principales du projet par Objectif Spécifique (indicateur et état d’avancement de résultat dûment remplis accompagnés d’un narratif explicatif).
  5. Pilotage et mécanismes de gouvernance du programme mis en place
  6. Prise en compte des thématiques transversales et des objectifs du développement durable (ODD).
  7. Capitalisation et communication

**2ème Partie*:* Programme prévisionnel de la seconde tranche**

* 1. Présentation des enjeux thématiques de la CPP pour la deuxième tranche
  2. Présentation du plan d’actions et du cadre logique pour la seconde tranche
  3. Modalités d’évaluation prévues

**3ème partie : Budget prévisionnel de la seconde tranche**

* 1. Réalisé budgétaire tranche 1 et budget prévisionnel de la seconde tranche sous tableau Excel
  2. Explication des variations budgétaires significatives (variations de +/- 10%).